

Tuerie de la préfecture de police : les « graves défaillances » de l'affaire Mickaël Harpon

Après huit mois de travaux, la commission d'enquête parlementaire sur l'attaque de la préfecture de police de Paris livre des conclusions très sévères sur le suivi de l'assaillant. Nous avons pu consulter en intégralité ce rapport présenté mercredi à l'Assemblée.

Par Jean-Michel Décugis et Jérémie Pham-Lê

Dans son service, on le surnommait « Bernardo » ou « l'huître ». Des qualificatifs peu flatteurs qui, aux yeux de ses collègues, témoignaient de l'image inoffensive renvoyée par cet agent administratif de 45 ans atteint de surdité. Mais Mickaël Harpon n'était-il pas en réalité un islamiste qui présentait des signes de dangerosité ? C'est en tout cas la conviction de la commission d'enquête parlementaire créée au lendemain de l'attaque de la préfecture de police de Paris.

Le 3 octobre dernier, Mickaël Harpon, affecté au service informatique de la très sensible Direction du renseignement de la préfecture de police (DRPP), tuait quatre de ses collègues et en blessait deux autres au couteau avant d'être abattu. Il s'agit de la première attaque, qualifiée de terroriste par la justice, commise de « l'intérieur ».

Là où l'enquête judiciaire vise à déterminer d'éventuelles responsabilités pénales et complicités, l'enquête parlementaire, présidée par Eric Ciotti (LR) et dont le rapporteur est Florent Boudié (LREM), s'est attachée durant huit mois à identifier les « graves défaillances » dans le suivi de l'assaillant. Et aux yeux des députés, elles sont nombreuses. « Mickaël Harpon n'aurait jamais dû être maintenu dans ce service sensible », conclut leur rapport. Un document dont les conclusions seront présentées ce mercredi à huis clos à l'Assemblée nationale et que nous avons pu consulter en intégralité.

Une pratique religieuse de plus en plus dure

Premier constat : plusieurs indices de radicalisation ont été décelés par des collègues directs de Mickaël Harpon. Sa conversion à l'islam, après son mariage religieux avec une musulmane survenu entre 2009 et 2011, a suscité des interrogations au service informatique. Car celle-ci s'est accompagnée d'une pratique religieuse de plus en plus dure au fil des années.

« Elle aurait impliqué, en particulier, des modifications de son comportement à l'égard du personnel féminin. Mickaël Harpon aurait ainsi brutalement cessé de serrer la main et de saluer par des embrassades plusieurs femmes, notamment la secrétaire de la section informatique où il était affecté. Il aurait toutefois recommencé à

embrasser les femmes employées au sein de son service à l'issue d'une discussion avec deux de ses supérieurs hiérarchiques », écrit la commission d'enquête parlementaire.

Des propos déplacés sur l'attentat de Charlie Hebdo

En outre, l'agent administratif est décrit de plus en plus taciturne et renfermé psychologiquement, passant de nombreuses heures sans lever les yeux de son ordinateur, dos au mur. Si bien que des collègues ont même craint qu'il puisse voler des données ! En tant qu'informaticien, Mickaël Harpon, bien que n'étant pas enquêteur, avait accès à l'ensemble des ordinateurs de la DRPP, y compris de policiers travaillant sur l'islam radical. Il était par ailleurs habilité secret-défense.

Surtout, une altercation en janvier 2015 jette le trouble. Alors que l'un de ses collègues effectuait des recherches sur Internet sur l'attentat de Charlie Hebdo, Mickaël Harpon a déclaré : « C'est bien fait! ». Une querelle s'en serait suivie, ce qui aurait provoqué l'émoi dans le service. L'informaticien aurait ensuite présenté ses excuses. « Inadmissibles en tant que tels, qui plus est prononcés par un agent relevant d'un service de renseignement, les propos tenus par Mickaël Harpon revêtaient une évidente gravité et justifiaient une réaction immédiate qui n'est pas intervenue », assènent les députés.



Le comportement de Mickaël Harpon avait interpellé plusieurs collègues avant l'attaque de la préfecture./DR

Les travaux de la commission d'enquête parlementaire révèlent que le comportement de Mickaël Harpon a été signalé à son chef de service direct, un commandant de police. Mais celui-ci n'aurait pas jugé utile de le rapporter à sa hiérarchie, que ce soit au sous-directeur des supports ou au patron de la DRPP. Aucune sanction n'a été prise. Des collègues de Mickaël Harpon, inquiets de son éventuelle radicalisation, avaient pourtant demandé des conseils à un major de la sous-direction de la sécurité intérieure (SDSI), responsable de la cellule de traitement des signalements externes. Mais là encore, cette conversation informelle n'a pas été rapportée à la hiérarchie du major. Le chef du service informatique entendait en effet « régler la situation » en interne, estimant qu'il « n'y avait pas de sujet avec Mickaël Harpon ».

«Un manquement majeur au devoir de vigilance»

« Ici réside le dysfonctionnement le plus grave de l'affaire Harpon », relève la commission d'enquête. En ne dépassant pas le stade du

niveau hiérarchique le plus immédiat, la chaîne de l'information et du signalement a été interrompue avant d'atteindre les niveaux hiérarchiques supérieurs. Dès lors, le comportement de Mickaël Harpon est demeuré dans une « zone grise ». Les députés dénoncent « un manquement majeur au devoir de vigilance ». Ils estiment que « la capacité de discernement » des collègues de Mickaël Harpon a été influencée par l'ambiance familiale dans le service de l'assaillant, une unité de petite taille où « la plupart des agents avaient fait venir un fils, une cousine ou un collègue avec qui ils avaient des affinités ». Mais sans doute aussi par le handicap du futur tueur.

Interrogée à huis clos, l'actuelle patronne de la DRPP a indiqué aux députés n'avoir eu connaissance des signalements de Mickaël Harpon qu'après les faits. : « Si, en 2017 (NDLR : son arrivée à la DRPP), on m'avait dit qu'untel s'était converti, pratiquait de manière assez assidue et, en plus, avait émis sur les événements de Charlie Hebdo des commentaires qui confinent à l'apologie, il ne serait pas resté dans mon service, a reconnu la haut fonctionnaire. Si j'avais su, j'aurais fait. Sans savoir, je ne peux pas agir. »

Bien que les procédures de sécurité interne aient été renforcées à la DRPP depuis, la commission d'enquête parlementaire préconise des mesures chocs : transférer les compétences en matière d'antiterrorisme de la DRPP à la DGSI voire... la refondre totalement. Contactée, la préfecture de police n'a pas souhaité faire de commentaires.

« Les conclusions du rapport sont consternantes pour les familles endeuillées, réagit, de son côté, Me Géraldine Berger-Stenger, avocate de proches de victimes. Dans un contexte d'attentats récurrents sur le sol français, alors que le principe de dissimulation est une réalité, comment se fait-il que le moindre doute sur une possible

radicalisation d'un agent d'un service de renseignement ne remonte pas la chaîne hiérarchique et ne fasse pas l'objet d'investigations approfondies ? »

Une recrudescence de signalements à la PP

Y a-t-il d'autres Mickaël Harpon au sein de la préfecture de police de Paris ? Depuis l'attaque terroriste en octobre, 46 agents ont fait l'objet d'un signalement pour suspicion de radicalisation selon le rapport de la commission d'enquête parlementaire, contre seulement 30 de 2012 à octobre 2019. Sur ces 46 signalements, 44 sont encore en cours de traitement. Sept agents ont été désarmés, et quatre demandes de suspension ont été formulées, dont trois validées.

Cette recrudescence de signalements au sein de la PP s'explique par une vigilance accrue et de nouvelles méthodes de détection mises en place depuis l'attentat, comme la création d'une nouvelle cellule, appelée groupe central d'évaluation (GEC) qui assure le suivi et le traitement des cas de radicalisation.

La tendance est identique au niveau de la direction de la police nationale (sans la PP) avec les signalements de 59 agents soupçonnés de radicalisation depuis le 3 octobre 2019, contre 8 auparavant. Parmi eux, 3 en police judiciaire, 6 CRS et trois fonctionnaires à la protection des personnalités. Au 4 mars 2020, 22 agents sur l'ensemble de la police ont été écartés - dont 2 après le 3 octobre 2019, et 97 cas étaient en cours d'enquête.

Au sein même des services de renseignement, 16 espions ont été écartés depuis 2014 pour leur potentielle radicalisation ou celle de leur entourage. Depuis 2015, six habilitations ont été retirées à des agents de la DGSI et trois à des agents du renseignement militaire. Par ailleurs, un agent de la DGSE s'est vu retirer son habilitation.